

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Trésor de pratique pour les juges, avocats et procureurs](#)[Item1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon](#)[Fichier1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon](#)

1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

1605
LE TRÉSOR
vne personne plus puissante pour raison
de son office, sensible, ne vaut ainsi la
cheue & puer de la cause est à celui qui a
cedé audit plus puissant, car il pect son
droit & le plus puissant soy auuementant
est par extraordinaire par l'office
du iuge. [ex. de alieu d'au. cau. f. 16. c. 11.
& C. de l'ice. p. 10. l. 1. & 11.] Ce qui plus
est de celui qui est plus puissant pour rai-
son de son office public, comme car il est
maître ou magistrat, officier, procureur,
huissier, de celui contre lequel on fait la
cession, au moyé duquel office il pourroit
estre terrible audit aduersaire. [v. C. quod
met. cau. l. 1. l. 1. & C. si quicunque p. 1. d. 1.
p. 1. f. 1. l. 1. & C. si rector p. 1. l. 1. v. 1. c. 1.
C. de his qui p. 1. no. l. 1. v. 1. c. 1. l. 1. Item
& le tuteur est plus puissant que le pu-
pille pour raison de son office, donc-
ques on ne luy peut ceder contre le pupille
le [C. qui ruc. da. p. 1. f. 1. l. 1. mino-
ria.] Toutefois si la cession est faite à vn
plus puissant, que n'est pas plus puissant
pour raison de son office, bien vaut telle
cession.
La cession de l'adion qui est faite à ce-
luy qui n'est pas plus puissant, ores qu'il
le soit litigieux. [v. ff. quibus ad liber.
p. 1. non licet l. 1. l. 1.] Telle est cession...

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

LangueFrançais

SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008

Format (largeur x format)16°

CouvertureLyon

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM

Lyon_Page_025.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.5 Mo

Dimensions : 1686 x 2496 px

Fichier créé par [Sylvie Giraud](#)Fichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024